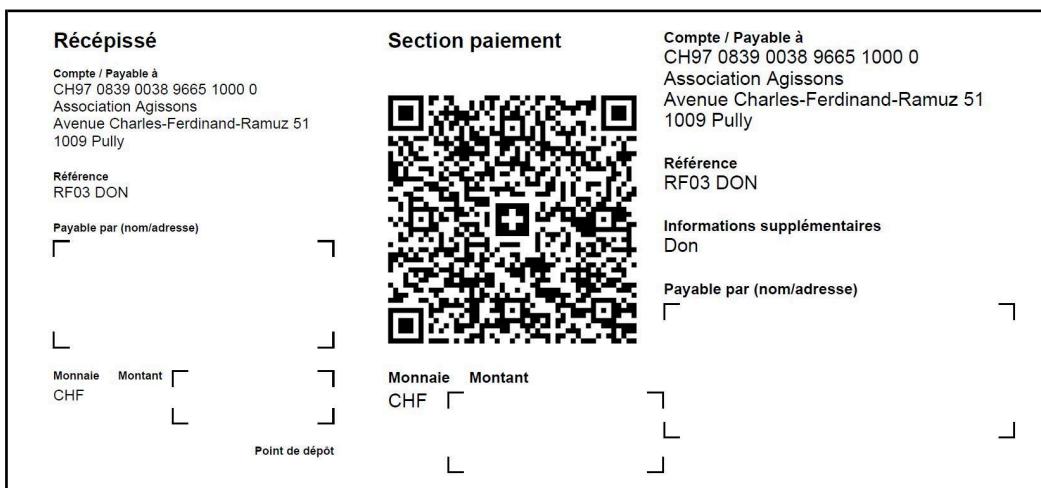


Déjà cotisant·e ?

**Mettons en commun nos ressources pour façonner ensemble
un monde démocratique, écologique et social !**

Le mieux pour planifier un don mensuel c'est de faire un **virement bancaire permanent**.

1. Tu te connectes à ton appli e-banking préférée
2. Tu scannes la QR facture ci-jointe
3. Tu saisit le montant souhaité
4. Tu sélectionnes "virement permanent" et la période/fréquence à laquelle tu souhaitez que ton paiement s'effectue



L'autre méthode c'est de passer par la page de don d'Agissons! ici : agissons-ch.org/faire-un-don
Mais les prestataires de paiement taxent une partie des versements, donc c'est bien mieux de faire des virements bancaires permanents !

En tout temps, tu pourras résilier ton abonnement facilement.

Règlement pour être membre de l'association Agissons! :

Dans les statuts d'Agissons! approuvés en Assemblée Générale le 17.06.2025, le **montant standard** est fixé à **60 CHF par mois** (ou 720 CHF par an).

Des aménagements sont possibles selon la situation financière du/de la membre :

➢ **25 CHF par mois** (ou 300 CHF par an) pour les personnes à **revenu modeste** ;
➢ **5 CHF par mois** (ou 60 CHF par an) dans des **situations exceptionnelles**, sur demande motivée. Les membres ont également la possibilité de verser une **cotisation solidaire**, d'un montant supérieur au standard. Celle-ci correspond à **1 % du revenu** annuel du/de la membre et est laissée à l'appréciation volontaire.

Remarque sur ce règlement : il s'agit de faire une échelle incitative dont le plancher est fixé à 5CHF/mois. Dès qu'une personne respecte ce seuil elle peut prétendre à être membre mais il faut garder ce cas comme exceptionnel et favoriser un co-financement solidaire et libre des activités d'Agissons!.

Si tu as des questions au sujet des dons, écris à :

alexandre.copertino@agissons-ch.org
@AlexandreCopertino - 079 885 66 61

AG!SSONS